
Vue d'ensemble



Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Après trois années de stagnation, rebond du taux de marge en 2015

Hervé Bacheré*

En 2015, la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers s'élève à 1 000 milliards d'euros, soit 50 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française. Après plusieurs années de faible croissance, la valeur ajoutée augmente de 2,4 % et le taux de marge se redresse nettement (+ 1,1 point), soutenu par plusieurs mesures visant à réduire le coût du travail et accroître la compétitivité des entreprises. De fait, les cotisations sociales augmentent moins vite que les salaires grâce à la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et la mise en place du Pacte de responsabilité et de solidarité. Dans l'industrie, les transports et entreposage, l'immobilier et les services aux particuliers, le taux de marge a retrouvé un niveau supérieur à celui de 2010. En 2015, l'investissement a vivement progressé (+ 3,5 %) alors que le taux d'investissement continue de stagner, du fait de la hausse simultanée de la valeur ajoutée. L'amélioration de l'activité des entreprises en 2015 stimule les créations d'entreprises : en 2016, elles sont les plus nombreuses depuis six ans, tandis que les défaillances d'entreprises sont au plus bas depuis 2009.

En 2015, l'ensemble des secteurs marchands non agricoles comptabilise 4,0 millions d'entreprises au sens **unités légales et entreprises profilées** pour un chiffre d'affaires hors taxes global de 3 800 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 100 milliards d'euros, soit 56 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française.

Pour pouvoir analyser l'ensemble des données fiscales des entreprises sur des critères comparables, trois restrictions sont faites dans cette vue d'ensemble. Tout d'abord, les secteurs dans lesquels une partie importante de l'activité est réalisée par des structures non marchandes sont exclus. C'est le cas de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement¹. Ensuite, les secteurs financiers sont également écartés, car leur comptabilité est atypique par rapport à celle des entreprises des autres secteurs d'activité. Enfin, 1,1 million de **micro-entrepreneurs** et micro-entreprises au sens fiscal bénéficiant de formalités comptables et fiscales simplifiées² (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale) ne sont pas retenus ici. Leur poids économique est très faible (1,1 % du chiffre d'affaires des entreprises de moins de 10 salariés) et les données statistiques disponibles sont moins détaillées.

* Hervé Bacheré, Insee.

1. Ces secteurs exclus du champ de la vue d'ensemble sont cependant analysés au sein de cet ouvrage. Ainsi, la fiche 1.7 présente des résultats sur les micro-entrepreneurs et la fiche 5.1 concerne l'ensemble des secteurs marchands non agricoles.

2. Entreprises ayant choisi les régimes fiscaux micro BIC (bénéfices industriels et commerciaux) ou micro BNC (bénéfices non commerciaux).

Les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, rassemblent 2,35 millions d'entreprises, au sens unités légales et entreprises profilées (figure 1). Ces entreprises réalisent 3 655 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1 000 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 50 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie, et emploient 11,86 millions de salariés en équivalent temps plein.

Alors que les 2,20 millions d'entreprises de moins de 10 salariés concentrent environ 20 % des salariés, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands, 4 200 entreprises de 250 salariés ou plus en concentrent entre 40 % et 45 %.

1. Agrégats économiques selon la taille de l'entreprise en 2015

	Nombre d'entreprises	Salariés en équivalent temps plein	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissement	Exportations
	(en milliers)					
0 salarié	1 252	0	229,1	59,8	36,9	26,4
1 à 9 salariés	954	2 525	530,6	169,4	19,7	39,3
10 à 249 salariés	144	4 521	1 260,7	313,9	44,4	169,7
250 salariés ou plus	4	4 817	1 634,6	459,6	81,8	394,9
Ensemble	2 354	11 863	3 655,0	1 002,7	182,7	630,4

Champ : unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

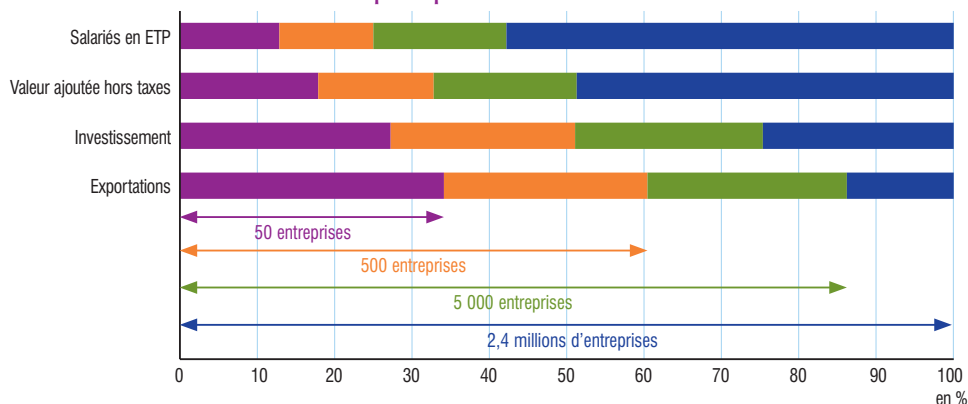
Source : Insee, É sane (données individuelles).

L'industrie concentre plus de la moitié des exportations

En France, le tissu productif est fortement concentré. Ainsi, les 500 premières entreprises des secteurs principalement marchands réalisent 60 % des exportations (figure 2) ; un nombre équivalent réalise 50 % de l'investissement corporel. La concentration est un peu moins marquée pour la valeur ajoutée (les 500 premières en réalisent 30 %) et les effectifs salariés en équivalent temps plein (25 %).

L'industrie pèse peu en nombre d'entreprises (8 %). Elle rassemble cependant plus d'un tiers des entreprises de 250 salariés ou plus. Ainsi, elle concentre 55 % des exportations et entre 25 % et 30 % des salariés, de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires et des investissements

2. Concentration dans les secteurs principalement marchands en 2015



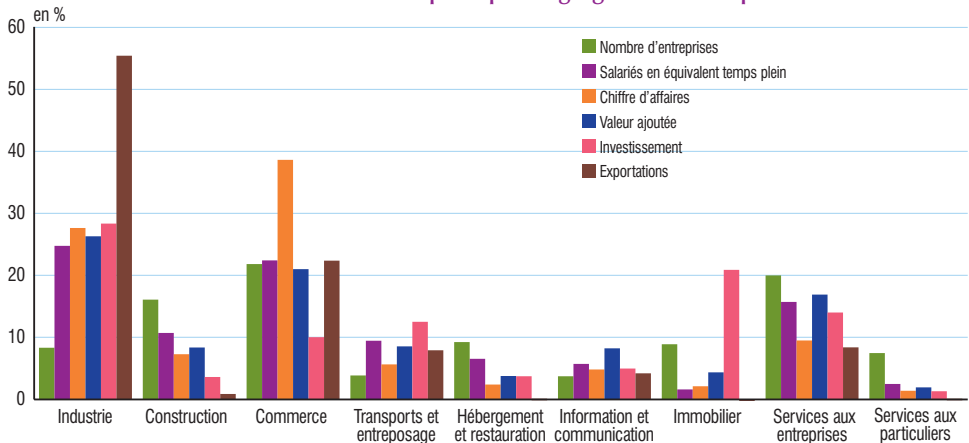
Champ : unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (figure 3). Le commerce est le deuxième secteur en matière d'exportation (22 % du total) ; il réalise 39 % du chiffre d'affaires total. Le commerce de gros porte une partie des exportations de groupes industriels.

Les secteurs des transports et de l'information et communication sont particulièrement concentrés. Cela tient d'une part au poids très important de la SNCF et des différentes filiales qui composent ce groupe, et d'autre part à la place de la téléphonie et de la télédiffusion, elles-mêmes très concentrées. L'information et communication compte près de 90 000 entreprises, les 50 plus importantes portent la moitié de la valeur ajoutée du secteur, 20 (pas forcément les mêmes) rassemblent les trois quarts de l'investissement et une quarantaine emploient 40 % des effectifs.

3. Poids des secteurs d'activité selon les principaux agrégats économiques en 2015



Champ : unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : le secteur de l'industrie regroupe 8 % des entreprises, 25 % des salariés, 28 % du chiffre d'affaires, 26 % de la valeur ajoutée, 28 % de l'investissement et 55 % des exportations.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

Valeur ajoutée médiane de 33 millions d'euros pour les entreprises de 250 salariés ou plus, de 100 000 euros pour celles de 1 à 9 salariés

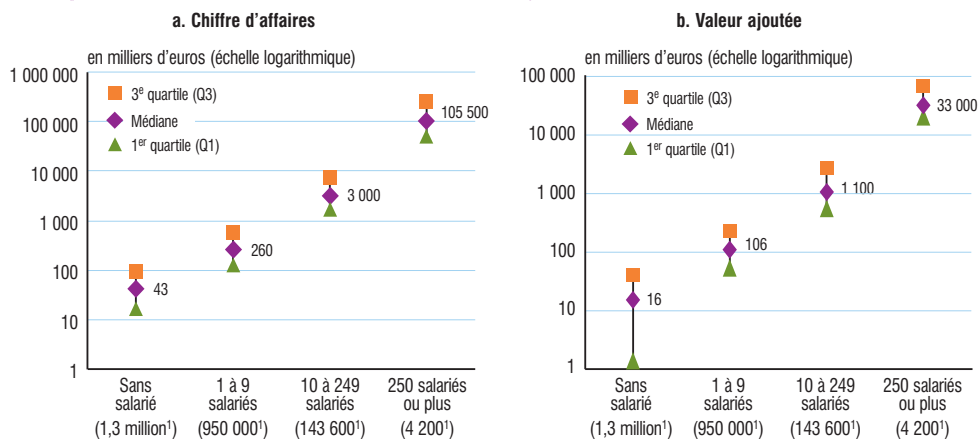
En 2015, la valeur ajoutée médiane des entreprises de 250 salariés ou plus est de 33 millions d'euros (figure 4). C'est 30 fois supérieur à celle des entreprises de 10 à 249 salariés, 300 fois à celles de 1 à 9 salariés et 2 000 fois supérieur aux unités sans salarié. Le rapport interquartile³ de la valeur ajoutée se situe entre 3 et 4 pour les entreprises employeuses, il s'élève à 35 pour les entreprises sans salarié.

Les plus petites entreprises sont très hétérogènes : on y trouve des artisans, des professions libérales, mais aussi des sièges sociaux, des sociétés civiles immobilières (SCI), des filiales de multinationales, etc. Ainsi, un quart des entreprises sans salarié ne dégagent quasiment pas de valeur ajoutée. Et, avec une valeur ajoutée médiane à 16 000 euros, 600 000 unités ne financent pas l'équivalent d'un Smic (coût annuel à temps plein charges patronales comprises : près de 20 000 euros).

De 2010 à 2014, la croissance de la valeur ajoutée a été faible. En 2015, pour l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, les évolutions sont nettement plus positives : + 2,4 % pour la valeur ajoutée, + 3,5 % pour l'investissement et + 3,0 % pour les exportations. Portés par cette croissance, les ratios économiques et financiers s'améliorent.

3. 3^e quartile / 1^{er} quartile.

4. Dispersion du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée en 2015



1. Nombre d'entreprises.

Champ : unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

Rebond du taux de marge en 2015, mais toujours en retrait par rapport à 2010 dans cinq secteurs

Le **taux de marge** rapporte l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs ; il rend compte de ce qui reste à disposition de l'entreprise une fois déduits les frais de personnel⁴. En 2015, le taux de marge des unités légales⁵ employeuses s'élève à 23,6 %, il augmente de 1,1 point par rapport à 2014 après trois années de stagnation⁶. Il reste 1,5 point en retrait de son niveau de 2010. Les grandes entreprises enregistrent le plus fort rebond en 2015 (+ 1,7 point), il est plus modéré pour les entreprises de 1 à 9 salariés (+ 0,7 point) et celles de 10 à 249 salariés (+ 0,6 point).

En 2015, le taux de marge augmente dans cinq secteurs (*figure 5*) : l'industrie (+ 2,2 points), l'hébergement et restauration (+ 2,2 points), le commerce (+ 1,6 point), l'information et communication (+ 0,9 point) et les transports et entreposage (+ 0,6 point). Il est stable dans les autres secteurs.

En complément du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), en vigueur depuis 2013, le **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS) participe, à partir du 1^{er} janvier 2015, à la baisse des charges⁷. L'impact de ces mesures est plus fort pour les petites entreprises pour lesquelles les salaires sont en moyenne inférieurs. En 2015, les salaires dans les unités légales de 1 à 9 salariés ont crû en moyenne de 0,9 %, alors que

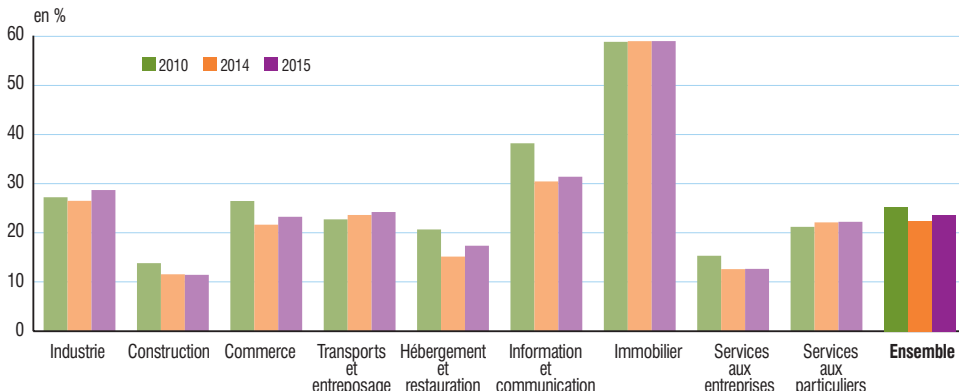
4. Le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 %, car l'entrepreneur individuel se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou charges patronales obligatoires en charges de personnel. Ces entreprises ne sont donc pas retenues pour les analyses sur le taux de marge.

5. Les entreprises profilées sont intégrées progressivement dans les statistiques d'entreprises à partir de 2013. Pour une analyse longitudinale de 2010 à 2015, les ratios analysés dans cette partie sont uniquement en unités légales pour conserver un champ cohérent sur toute la période.

6. Après ce rebond, le taux de marge des sociétés non financières est resté quasiment stable en 2016, d'après les données des comptes nationaux. Ces données plus récentes ne permettent toutefois pas d'illustrer la diversité des situations selon le secteur d'activité et la taille des unités légales. Pour cela, les données individuelles du dispositif Esane, disponibles jusqu'en 2015, sont nécessaires.

7. Les salaires au niveau du Smic (1 466 euros) sont exonérés des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage ; les cotisations familiales sur les salaires baissent de 1,8 point jusqu'à 1,6 fois le Smic.

5. Taux de marge des unités légales employées en 2010, 2014 et 2015 par secteur



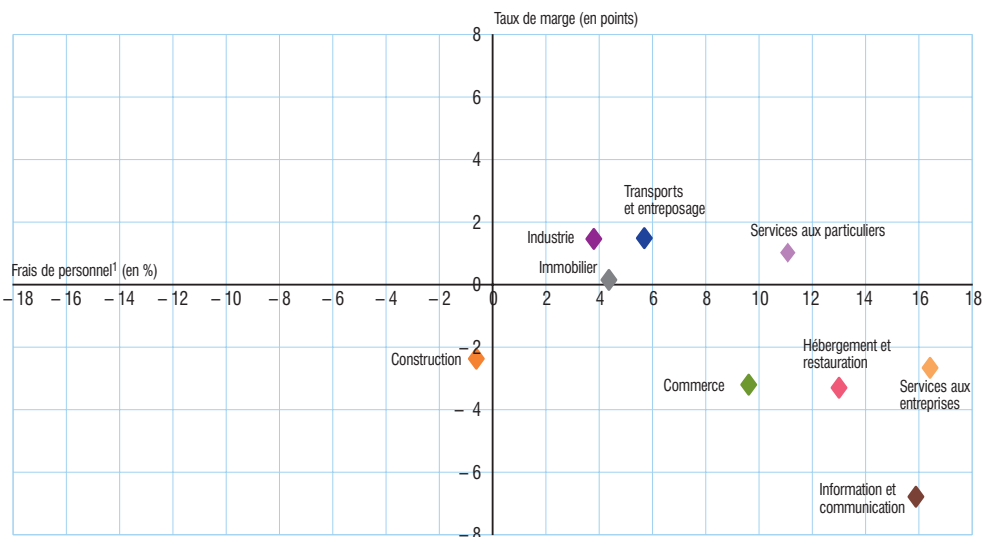
Champ : unités légales employées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

leurs cotisations sociales ont reculé de 1,6 %. Pour celles de 10 à 249 salariés, les salaires ont augmenté plus rapidement (+ 2,4 %) et les cotisations progressent de façon modérée (+ 1,0 %). Pour les entreprises de 250 salariés ou plus, salaires et cotisations salariales augmentent à un rythme proche : + 1,6 + 1,3 %.

Ces évolutions et celles de l'emploi influent directement sur le taux de marge (figure 6). Ce dernier a également bénéficié de la baisse des prix du pétrole. L'industrie, les transports

6. Évolution du taux de marge et des frais de personnel par secteur entre 2010 et 2015



1. Salaires et cotisations sociales.

Champ : unités légales employées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : entre 2010 et 2015, le taux de marge de l'industrie a augmenté de 1,5 point pendant que les frais de personnel augmentaient de 3,8 %.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

et entreposage et l'immobilier sont trois des quatre secteurs dont le taux de marge a retrouvé ou dépassé en 2015 son niveau de 2010. L'emploi salarié y recule entre 2010 et 2015 et la masse salariale y évolue plus faiblement que dans les autres activités.

En 2015, le taux de marge des services aux particuliers est aussi supérieur à son niveau de 2010 mais les effectifs du secteur augmentent au cours de la période. Cette activité, où les salaires sont relativement faibles en moyenne, a largement bénéficié du CICE et du PRS et sa valeur ajoutée a crû deux fois plus vite que celle de l'ensemble des secteurs.

Dans l'hébergement et la restauration, les salaires sont souvent proches du Smic. La masse salariale croît nettement (+ 15,6 % entre 2010 et 2015), mais grâce au CICE et au PRS, les cotisations sociales augmentent sensiblement moins vite (+ 5,2 %). En définitive, malgré une valeur ajoutée dynamique (+ 8,5 %), le taux de marge recule de 3,3 points sur la période, avec cependant un rebond de + 2,2 points en 2015.

Enfin, l'information et communication affiche le plus fort recul du taux de marge entre 2010 et 2015 (- 6,8 points) ; les frais de personnel augmentent de 15,9 % et la valeur ajoutée progresse moins vite que la moyenne des secteurs (+ 4,4 %). Salaires et cotisations sociales croissent quasiment au même rythme, ce secteur offrant des niveaux de salaires souvent supérieurs aux seuils applicables pour le CICE et le PRS. Avec l'entrée de *Free mobile* dans le secteur des télécoms, les prix de production ont baissé de 20 % entre 2010 et 2015, ce qui a pesé sur le taux de marge des trois opérateurs historiques⁸.

Un taux d'investissement qui stagne depuis 2010 mais un investissement en hausse en 2015

Alors que le taux de marge augmente nettement en 2015, le **taux d'investissement** reste quasiment stable. Après un rebond en 2011, le taux d'investissement⁹ est légèrement orienté à la baisse jusqu'en 2014 et se redresse de seulement 0,2 point en 2015 ; établi à partir des statistiques d'entreprises, ce constat diffère en comptabilité nationale¹⁰. Selon les comptes nationaux, le taux d'investissement des sociétés non financières¹¹ progresse de 0,8 point sur la période 2010-2015 et retrouve, en 2016, son niveau de 2008.

La stabilité du taux d'investissement des unités légales¹² en 2015 correspond en réalité à une nette reprise de l'investissement, soutenu notamment par le dispositif de suramortissement mis en place en avril 2015¹³, accompagnée d'une croissance dynamique de la valeur ajoutée. De 2011 à 2014, la faible évolution de la valeur ajoutée combinée à un lent recul de l'investissement expliquent le repli du taux d'investissement (*figure 7*). Cette tendance à la baisse concerne les principaux secteurs qui investissent : industrie, transports et entreposage, immobilier et services aux entreprises.

8. Une licence de téléphonie mobile a été attribuée à *Free mobile* par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) le 17 décembre 2009.

9. Défini comme l'investissement corporel brut hors apports rapporté à la valeur ajoutée hors taxes.

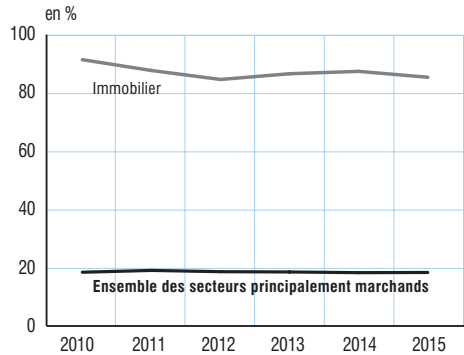
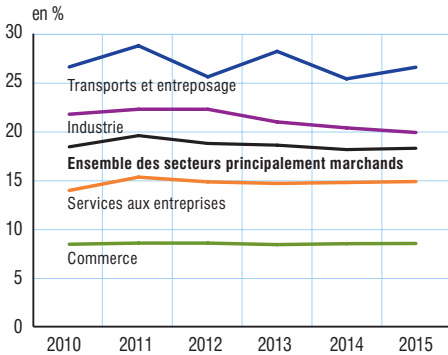
10. Des différences de champ entre l'investissement en comptabilité nationale et en comptabilité d'entreprise expliquent ces écarts. Depuis le système européen des comptes 2010, la recherche et développement (R&D) est considérée comme un investissement en comptabilité nationale. Une définition plus restrictive en comptabilité d'entreprise conduit à ne pas prendre en compte certaines dépenses d'investissement, notamment l'immatériel, entraînant une divergence de dynamique entre les deux taux.

11. Défini comme formation brute de capital fixe (FBCF) rapportée à la valeur ajoutée.

12. Les entreprises profilées sont intégrées progressivement dans les statistiques d'entreprises à partir de 2013. Pour une analyse longitudinale de 2010 à 2015, les ratios analysés sont uniquement en unités légales pour conserver un champ cohérent et comparable sur toute la période.

13. La mesure consiste à permettre aux entreprises d'augmenter de 40 % le montant des biens d'équipement qui peut être déduit de l'assiette fiscale. Elle s'est appliquée d'avril 2015 à avril 2017.

7. Taux d'investissement par secteur



Champ : unités légales (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : ces cinq secteurs représentent 86 % de l'investissement et 78 % de la valeur ajoutée.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

Des ratios économiques et financiers mieux orientés en 2014 et 2015

Dans un contexte où l'ensemble de l'économie française accélère en 2015 (+ 1,3 % de PIB en volume, après + 0,6 % en 2014) avec la plus forte croissance depuis 2011, le taux de marge, la **rentabilité économique**, la **rentabilité financière** et le **taux d'autofinancement** sont tous en hausse en 2015 (figure 8). Sur la période 2010 à 2013, ils étaient principalement orientés à la baisse, puis ils se stabilisent ou se redressent en 2014, à l'exception du taux d'autofinancement. La mise en place du CICE en 2013 et la montée en puissance du PRS à partir de 2015 ont contribué à ces améliorations.

En 2015, les **délais de paiement fournisseurs** augmentent légèrement et les **délais clients** se stabilisent. À la suite de la réglementation des délais de paiement dans le cadre de la LME¹⁴, les délais de paiement avaient baissé jusqu'en 2012, puis s'étaient stabilisés en 2013 et 2014.

8. Évolutions d'indicateurs économiques de 2010 à 2015

	2011 - 2010	2012 - 2011	2013 - 2012	2014 - 2013	2015 - 2014
Taux de marge des unités employées	↘	↘	↔	↔	↗
Rentabilité économique	↘	↘	↘	↔	↗
Rentabilité financière	↘	↘	↘	↗	↗
Taux d'investissement	↗	↘	↔	↘	↔
Taux d'autofinancement	↘	↔	↘	↘	↗
Délais de paiement clients (jours de chiffre d'affaires)	↗	↗	↔	↔	↔
Délais de paiement fournisseurs (jours d'achats)	↗	↗	↔	↔	↘

Champ : unités légales (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : en baisse pour une évolution en point d'une année sur l'autre inférieure à - 0,2 point, stable entre - 0,2 et + 0,2 point, en hausse si supérieur à + 0,2 point. Ces évolutions sont inversées pour les délais de paiement pour lesquels une évolution en baisse est un signe d'amélioration.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

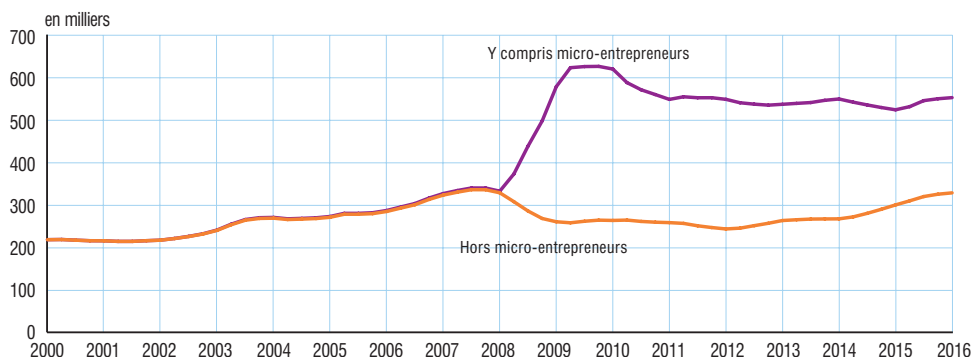
14. Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Dynamisation des créations de sociétés et baisse des défaillances

Cette amélioration des ratios économiques et financiers des entreprises en 2015 s'accompagne de celle des indicateurs de démographie sur l'année 2016. Dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, 554 000 entreprises ont été créées, soit 6 % de plus qu'en 2015 (figure 9). Il s'agit de la plus forte hausse depuis six ans. Les créations de **sociétés** augmentent (+ 10 %), de même que les créations d'**entreprises individuelles** classiques (+ 10 %).

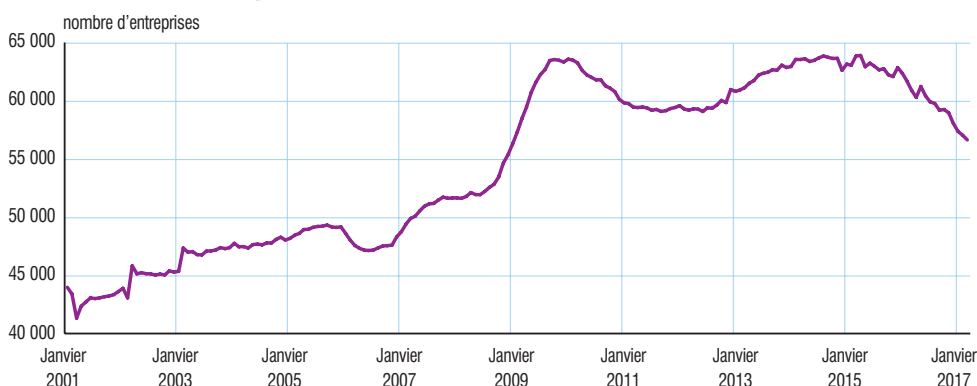
Les défaillances d'entreprises sont, quant à elles, en fort recul depuis la fin 2015¹⁵ (figure 10). La baisse constatée durant toute l'année 2016 a permis de retrouver, début 2017, le nombre de 57 000 défaillances cumulées sur un an du début de l'année 2009. La majorité des secteurs sont concernés par ce recul des défaillances (début 2017, elles augmentent uniquement dans l'agriculture et les transports et entreposage). Ce repli s'observe pour toutes les tailles d'entreprises. ■

9. Créations annuelles d'entreprises



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

10. Défaillances d'entreprises cumulées sur 12 mois



Champ : France.
Note : données révisées ; données CVS-CJO.
Source : Banque de France.

15. D'après les données publiées par la Banque de France. Le concept de défaillances couvre les redressements et les liquidations judiciaires en date de jugement, mais pas les procédures de sauvegarde (qui ne donnent pas lieu au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement). Il diffère des cessations d'activité : toutes les défaillances ne conduisent pas à une cessation et toutes les cessations ne passent pas par une défaillance.

Définitions

Délais de paiement clients en jours de chiffre d'affaires : (créances clients et comptes rattachés + effets escomptés non échus) / (CA TTC / 360).

Délais de paiement fournisseurs en jours d'achats : dettes fournisseurs et comptes rattachés / (achats TTC / 360).

Profilage d'un groupe de sociétés : profiler un groupe de sociétés consiste à identifier au sein de ce groupe la ou les entreprises au sens économique et reconstituer leurs comptes consolidés. L'entreprise au sens économique est définie par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 et son décret d'application du 18 décembre 2008 comme « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision ». Le « profilage » (terme traduit de l'anglais *"profiling"*) permet de définir des unités statistiques intermédiaires jouissant d'une autonomie de décision, éventuellement différentes du groupe, qui peuvent être les « divisions opérationnelles » du groupe, ou des sous-groupes, ou des découpages *ad hoc* définis alors en collaboration avec le groupe lui-même. Les unités ainsi définies, restreintes au territoire économique français dans le cas d'un groupe multinational, seront appelées entreprises issues du profilage ou par abus de langage « entreprises profilées », et constituent des entreprises au sens économique. Celles-ci réunissent généralement plusieurs sociétés du groupe. Les expériences déjà conduites indiquent qu'elles peuvent réunir de une à quelques centaines de sociétés. Les opérations de profilage des groupes présents en France s'étalent sur plusieurs années.

Rentabilité économique : excédent brut d'exploitation (EBE) / immobilisations corporelles et incorporelles + besoin en fonds de roulement.

Rentabilité financière : résultat net comptable / capitaux propres.

Taux d'autofinancement : capacité d'autofinancement / investissements corporels bruts hors apports.

Taux de marge : excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée aux coûts des facteurs.

Taux d'investissement : investissements corporels bruts hors apports / valeur ajoutée hors taxes.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être : - une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ; - une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene.

Unités légales et entreprises profilées : le profilage des groupes étant en cours de mise en œuvre, les statistiques structurelles d'entreprises mêlent des données relatives aux entreprises profilées, lorsque celles-ci ont été définies (au sein des plus grands groupes), et aux unités légales pour celles n'appartenant pas à une entreprise profilée.

Sociétés, entreprises individuelles, micro-entrepreneur, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

Béguin J.-M., Hecquet V., « Avec la définition économique des entreprises, une meilleure vision du tissu productif », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, Rapport 2016, France Stratégie.

Deroyon J., « De nouvelles données issues du profilage des groupes : une part accrue de l'industrie, des entreprises plus performantes, mais une capacité à financer l'investissement et un endettement plus dégradés », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Laverne A., Méot T., « Trente-cinq ans de services d'information et de communication – L'essor des logiciels », *Insee Première* n° 1575, novembre 2015.

Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement 2016, Banque de France.
